

Signature d'une Convention tripartite

Le TransRUN, pièce maîtresse du RER neuchâtelois, obtient le soutien de l'OFT et des CFF

Officialisant un important soutien au TransRUN, pièce maîtresse du RER neuchâtelois, une Convention tripartite a été signée mardi 3 avril 2012 entre l'Office fédéral des transports (OFT), les CFF et le Canton de Neuchâtel. Cet accord vise à octroyer le coût des travaux d'assainissement de la ligne actuelle reliant Neuchâtel à La Chaux-de-Fonds, soit 241 millions, à la réalisation du TransRUN, pour autant que celle-ci soit décidée cette année encore. Réunis dans la gare de Neuchâtel, MM. Peter Füglistaler, directeur de l'OFT, Andreas Meyer, directeur général exécutif des CFF, ainsi que Mme Gisèle Ory, présidente du Conseil d'Etat, ont tous souligné la pertinence du projet de RER pour les transports publics de la région de Neuchâtel et pour la Suisse entière. La Convention tripartite a ensuite été paraphée symboliquement dans le hall central de la gare par le Conseil d'Etat in corpore, ainsi que, pour les CFF, par MM. Andreas Meyer et Philippe Gauderon, responsable CFF Infrastructure, et pour l'OFT, par MM. Peter Füglistaler et Pierre-André Meyrat, directeur suppléant.

Le conseiller d'Etat Claude Nicati, chef du Département de la gestion du territoire, s'est réjoui de voir la Convention sous toit. Il a relevé que "son aboutissement constitue un succès pour les instances concernées, et tout particulièrement pour le canton de Neuchâtel. Un palier est aujourd'hui franchi, dans la démarche collective qui permettra la réalisation du RER".

Pour le directeur de l'OFT Peter Füglistaler, la Convention tripartite signée par son office, les CFF et le Canton de Neuchâtel est une solution pragmatique. La ligne actuelle Neuchâtel-La Chaux-de-Fonds via Chambrelieu, vétuste, devra être assainie ces prochaines années. L'OFT est donc prêt à transférer la contribution fédérale (241 millions) destinée à l'entretien de cette ligne dans la construction du TransRUN. Il s'agit d'un jeu à somme nulle, a souligné le directeur de l'OFT lors de son allocution.

M. Füglistaler a rappelé que la Convention tripartite était une étape, mais qu'elle ne suffirait pas à garantir le financement du TransRUN. L'OFT ne peut pas se prononcer sur l'attribution d'une contribution fédérale provenant du fonds d'infrastructure pour les projets d'agglomération. Quant à l'engagement du canton de Neuchâtel, il devra être soumis aux citoyens. A eux donc de donner un signal fort et décisif. "La Convention tripartite OFT-CFF-Canton de Neuchâtel est une pièce du puzzle. Mais c'est du scrutin populaire que dépendra le sort du TransRUN".

Pour sa part, Andreas Meyer, directeur général exécutif des CFF, a rappelé l'importance de transports publics performants. "Il y a 150 ans, les villes se développaient autour des gares, aujourd'hui les régions se développent autour des RER". Il a aussi insisté sur la nécessité d'investir dans un réseau ferroviaire, qui n'a quasiment pas évolué depuis sa création. "Ce projet est une chance pour nos clients. Les moyens que nous aurions utilisés pour l'entretien de l'ancienne ligne seront bien investis dans la nouvelle ligne, qui apporte une réduction du temps de parcours pour nos clients. La demande devrait d'ailleurs tripler".

Enfin, la présidente du Conseil d'Etat neuchâtelois Gisèle Ory a remercié les CFF et l'OFT d'apporter leurs contributions à l'effort des Neuchâteloises et Neuchâtelois pour se doter d'infrastructures ferroviaires efficaces et modernes. "En validant le concept ambitieux de TransRUN, les CFF ont apporté leur expertise et leur crédit à la vision des pères du projet. De son côté, en acceptant le transfert des 241 millions, l'OFT a montré son attachement à la politique de la mobilité voulue par le peuple suisse, basée notamment sur des transports publics sûrs, fluides et protégeant l'environnement".

Pour la présidente du Conseil d'Etat neuchâtelois, le temps du débat est maintenant venu. Remanié, intégrant les principales revendications des communes, le rapport final du Conseil d'Etat vient d'être transmis au Grand conseil. "Avec la signature de la Convention tripartite, c'est l'ensemble du projet qui est prêt, non seulement pour l'examen parlementaire, mais aussi pour une vaste discussion citoyenne". Les Neuchâteloises et Neuchâtelois peuvent désormais s'approprier le projet de RER.

Illustrant ce passage des experts aux habitants, une affiche résumant l'engagement scellé par la Convention tripartite a été signée en public, dans le hall central de la gare CFF de Neuchâtel. Cette action symbolique a permis de rappeler que le futur TransRUN est destiné aux usagers, dont il changera la vie au quotidien, avec une liaison entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds réduite à 14 minutes et des fréquences au quart d'heure.

Pour de plus amples renseignements:

Canton de Neuchâtel: Claude Nicati, conseiller d'Etat, chef du DGT, tél. 032 889 67 00.

OFT: Florence Pictet, porte-parole OFT, tél. 031 322 36 43.

CFF: Frédéric Revaz, porte-parole CFF, tél. 051 220 43 43.

Neuchâtel, le 3 avril 2012